PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Le 12 septembre 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents: M. André GUILLOU, Maire; MM. Et Mmes Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Serge QUEMERE, Jocelyne CAROFF, Etienne CHEREAU, Adjoints; MM. et Mmes Max

GOUDENHOOFT, Fanny DERRIEN, Fréderic HENRIO, Danièle GOMES, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET, Serge SINOU et Sophie TUDAL Conseillers Municipaux.

Procuration: Daniel MANCHEC à Mr Dominique LE NAOUR

Secrétaire de séance : Mr Jean-Christophe HUIBANT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Alain GUILLOU, ancien Maire de SAINT-EVARZEC de 1966 à 2001, décédé le 24 août 2019.

1 - U : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mme Jocelyne CAROFF intervient pour signaler qu'elle avait donné procuration à Mme Sophie BOYER mais que celle-ci a omis de signaler au moment du vote des subventions 2019 aux associations que Madame Jocelyne CAROFF ne souhaitait pas prendre part à ce vote.

M. Patrick LE GUYADER intervient pour apporter la correction suivante à la délibération 7-T : lors de son intervention il avait évoqué une analyse financière « prospective » et non objective comme indiqué au procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2019 est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents.

2 - U: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE 2019

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances a étudié, le 12 septembre 2019, 2 demandes de subventions déposées après le vote du 20 juin dernier. Une proposition est faite pour les attributions suivantes :

Libellé	Proposition
Association « Les Plumes Varzécoises	500 €
Association « Pleuven Basket Club »	450 €

Il rappelle également que dans sa séance du 20 juin, le Conseil Municipal a voté une subvention de 40 €, au titre de l'année 2019, à l'association « Rêves de Clowns » mais que suite à une omission de rédaction cette subvention n'a pas été reprise dans le tableau de la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- > sur les 2 propositions de subventions,
- > sur la régularisation concernant l'association « Rêves de Clowns ».

Mme Jocelyne CAROFF informe qu'elle ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 26 voix pour, et 1 abstention,

DE VOTER les subventions proposées par la Commission des Finances pour un montant total de 950 € + 40 € de régularisation.

3 - U : MODERNISATION ET MISE EN SECURITÉ DE LA VOIRIE

Mme Catherine DE ABREU informe l'assemblée qu'une consultation a été effectuée pour recueillir des offres d'entreprises dans le cadre des travaux de modernisation et mise en sécurité de la voirie.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an avec possibilité de reconduction tacite. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur

Après analyse et classement des offres déposées, la Commission des Marchés propose d'attribuer le marché pour un montant maximum fixé à 200 000 € HT avec une offre à 71 193.02 € HT. (Attributaire : entreprise COLAS).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Mr Henri BOUTET souhaite connaître le nom de la 2ème entreprise ayant déposée une offre.

Mme Catherine DE ABREU informe qu'il s'agit de l'Entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER le marché de voirie à l'Entreprise COLAS et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette décision.

4 - U : ZONE DE LOISIRS DE MOUSTERLANN LOT N° 4 (Espaces Verts)

Mme Catherine DE ABREU informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone de Loisirs de Mousterlann, la Commission des Marchés réuni le 5 juillet 2019, après analyse et classement des offres déposées, a souhaité relancer une procédure de consultation pour les lots suivants :

- Lot 1: Terrassement-VRD
- Lot 2 : Terrain sportif
- Lot 3 : Electricité.

Une nouvelle consultation est en cours de finalisation et va avoir lieu sur l'automne.

Elle précise qu'en ce qui concerne le lot n° 4 « Espaces Verts », la Commission des Marchés, réuni ce jour pour prendre connaissance des informations complémentaires sollicitées auprès des soumissionnaires, propose de se prononcer sur l'attribution du lot à l'Entreprise SPARFEL - Ploudaniel, pour la somme de 128 443,25 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Catherine DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER le lot n° 4 « Espaces Verts » à l'Entreprise SPARFEL - Ploudaniel- pour un montant TTC de 128 443.25 €.

5 - U : REFECTION DU SOL DE LA HALLE DES SPORTS

Mme Catherine DE ABREU informe l'assemblée qu'il a été procédé à une consultation pour les travaux de réfection du sol de la Halle des Sports.

Plusieurs offres ont été déposées et, après analyse, ont généré un besoin de complément d'informations.

La Commission des Marchés, réuni ce jour, après avoir pris connaissance de l'analyse et du classement des offres propose l'attribution du marché à l'Entreprise STTS de Cormonteux (51) pour un montant TTC de $47\ 154.00\ \epsilon$.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Catherine DE ABREU et délibéré décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER le marché à l'Entreprise STTS pour la somme de 47 154,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette décision.

<u>6 - U</u>: <u>CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'OPTIMISATION D'ACHATS INFORMATIQUES, DE LOGICIELS, DE LICENCES, DE MATERIELS ET PRESTATIONS ASSOCIEES</u>

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, a pour objet « d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par celle-ci ou auxquelles elles participent. »

Il propose aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées.

La constitution d'un groupement de commande requiert la souscription d'une convention par ses membres, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le SIMIF assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, le SIMIF est chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi que de la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement sauf dans les cas où cette mission est confiée au coordonnateur.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- ➤ APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités territoriales, établissements publics, syndicats qui en exprimeront le besoin dans le domaine pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées., conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'article L1414 du CGCT,
- > ADHERER au groupement de commande constitué,
- ➤ ACCEPTER que le SIMIF soit désigné comme coordonnateur du groupement, et qu'à ce titre il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et soit chargé de signer puis notifier le ou les marchés. Chaque membre est chargé de l'exécution du marché sauf dans les cas où la charge de l'exécution du marché est confiée au coordonnateur,
- > AUTORISER Madame/Monsieur le Maire/Président à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants.
- > AUTORISER le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la collectivité territoriale, établissement public, syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'ADHERER au groupement de commande du SIMIF et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette décision.

7 - U: CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN LOGEMENTS LOCATIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été averti d'un projet de changement de destination d'un local commercial en 2 logements locatifs. Le bâtiment concerné se situe en centre bourg et est libre de tout commerce depuis plus de 2 ans. Le propriétaire n'a pas trouvé de candidat à l'installation d'un commerce.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à s'exprimer sur cette question :

Mme Sophie BOYER informe qu'en cas de vote elle ne souhaite pas y prendre part.

Mme Jocelyne CAROFF dit que la démarche est dommageable pour la Commune.

M. André GUILLOU souligne le caractère difficile de la situation d'autant qu'il existe d'autres locaux commerciaux vacants à proximité immédiate.

Monsieur René ROCUET trouve ce constat malheureux et se dit attristé pour le bourg.

Mme Sophie BOYER souligne la problématique d'une population en demande de commerces de proximité mais ne jouant pas le jeu quand ils existent.

M. Frédéric HENRIO s'interroge sur le fait que la vitesse des véhicules circulant en centre bourg puisse être un frein éventuel à la démarche de venir y faire ses achats.

Monsieur Dominique LE NAOUR souligne que la problématique est celle de nombreuses communes.

Mme Sophie BOYER apporte une note d'espoir en informant de la présence désormais d'un food truck (burgers) le mercredi soir sur la place de la mairie.

M. René ROCUET s'interroge sur la situation de Saint Evarzec si l'ensemble des commerces vacants se transforme en logements.

Monsieur le Maire clos cet échange et remercie l'assemblée de s'être exprimé sur ce sujet.

8 - U : AVENANT A LA CONVENTION CAF

M. Etienne CHEREAU informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place de la ludothèque, la commune a la possibilité d'inclure ce service dans la convention passée avec la CAF pour les activités enfance-jeunesse.

Cette modification de contrat permettra de solliciter des aides CAF pour le nouveau service.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce point et, le cas échéant, à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention précitée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Etienne CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention CAF pour y inclure le service ludothèque.

9 - U: QUESTIONS DIVERSES

M. Etienne CHEREAU intervient pour apporter des informations suite à la rentrée scolaire. Un nouveau directeur est arrivé à l'Ecole St Louis. Il s'agit de Monsieur Erwan LE YAOUANQ.

Les effectifs scolaires sont :

	Maternelle	Elémentaire
Saint-Louis	62	77
Léonard de Vinci	87	171
TOTAL	149	248

- Mme Solenn MOYSAN fait un retour sur le voyage à Paris organisé par le CCJ. Ce voyage s'est très bien déroulé. Elle souligne l'excellent accueil reçu à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Les jeunes ont été remarquables dans leur comportement. Elle remercie le Conseil Municipal d'avoir permis ce voyage.
- M. Serge QUEMERE informe que, du fait du report des travaux de la Zone de Loisirs de Mousterlann, le club de foot devra continuer à utiliser le terrain de Kerdellec. Il sera nécessaire d'accompagner le club notamment sur la question de la propreté des locaux.

Monsieur le Maire précise qu'un prestataire extérieur est intervenu pour une remise en état de propreté des sanitaires. Il souligne également que la situation de Creach Veil fera l'objet d'une remise en état et d'un suivi.

- M. Henri BOUTET fait le point sur la campagne de destruction de nids de frelons asiatiques. 171 nids ont été détruits depuis le début de l'année sur le canton. Il souligne que les communes littorales sont les plus impactées
- Mme Catherine DE ABREU informe qu'un appel à bénévoles va être lancé pour une opération de nettoyage du cimetière organisée le samedi 26 octobre prochain de 9 h à 12 h.
- Réunions et manifestations :
 - ➤ Du 4 Septembre au 4 Octobre : Exposition « L'homme sur la Lune » Mairie
 - Samedi 14 Septembre : 10 ans de l'Agora
 - Samedi 14 Septembre : 30 des Balnéïdes
 - Samedi 21 Septembre : Assemblée des Kanfarded
 - ➤ Mercredi 25 Septembre : Conseil Communautaire à SAINT-EVARZEC
 - > Jeudi 26 Septembre : 20 ans Mégalis à LORIENT
 - > Samedi 28 Septembre : Conférences/débats « le Finistère s'engage pour l'environnement »
 - > Samedi 28 Septembre : Balade contée (initialement prévue en juillet report météo)
 - > Samedi 28 Septembre : Repas des Aînés
 - Les 28 et 29 Septembre : Vente de livres
 - Dimanche 29 Septembre : La Varzécoise VTT.

La séance est levée à 22 h 15 et ont signé les membres présents.